Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 29/08/2023 DECISION N° 20230829 B 074

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS.

<u>Étaient excusées représentées</u>: Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL, Christine BONNEFOY : Pouvoir à Frédéric GIRODET

Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise TECHNICAR

Le Bureau,

N° 20230829 B 074

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec l'entreprise TECHNICAR, dont le siège est 41 rue du Velay à Pont Salomon (43330), aux conditions suivantes :
- Module : G de 123 m²
- Durée : 35 mois
- Loyer mensuel chargé: 470,43 € HT (dont 57,42 € de charges mensuelles)
- Prise d'effet : 1^{er} octobre 2023 au 31 août 2026 inclus (Loyer et charges révisables chaque année selon l'indice ILC du 3^{ème} trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 29 août 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20230829-20230829_B_074B-AU Reçu le 18/09/2023